

Un projet de création d'entreprise ? Venez le tester grandeur nature !

C'est officiel il existe enfin une structure dans le Pays du Bugey pour entreprendre autrement ! Ain Geste d'avenir, présent depuis 2006 sur Bourg en Bresse, ouvre une antenne à Belley.

Entreprendre autrement ça veut dire quoi ?

“Réconcilier l'économique et le social” : Ain Geste d'Avenir est une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Elle propose, à travers son cadre juridique, un espace grandeur nature afin de tester la faisabilité de l'activité des porteurs de projets.

Les entrepreneurs salariés de la coopérative sont à la fois responsables de leur devenir économique et partie prenante d'une entreprise collective où se mutualisent les expériences dans un esprit d'entraide et de convivialité. Cette démarche originale est notamment portée par le réseau “Coopérer pour entreprendre autrement”.

Le statut coopératif de cette entreprise présente de nombreuses différences avec les statuts « classiques » : c'est une « société de personnes » et non une « société de capitaux ». Les décisions s'y prennent dans le cadre de la règle « une personne, une voix » et non en fonction des parts du capital détenu...

Pourquoi dans le Pays du Bugey ?

Cette initiative s'inscrit dans les engagements de la *charte du développement durable du Pays du Bugey* afin de répondre aux enjeux du soutien aux entrepreneurs dans l'économie de proximité, en particulier dans L'Économie Sociale et Solidaire dont relève la CAE.

C'est naturellement qu'Ain Geste d'Avenir a répondu présent considérant qu'il s'agissait de s'inscrire au plus près des porteurs de projets, d'apporter un outil complémentaire au réseau « Je crée en Rhône-Alpes » en lien avec la plate-forme de financement Initiative Bugey.

À cette occasion le Pays du Bugey et Ain Geste d'Avenir ont convenu d'une stratégie de développement en adéquation avec les besoins des porteurs de projets, soutenue par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Développement Durable du Bugey (CDDRA). La mise en place de cette stratégie a été confiée à Alexandre Duval qui connaît bien le tissu économique local.

Concrètement comment ça se passe chez Ain Geste d'Avenir ?

L'accompagnement des porteurs de projet se réalise en trois étapes :

L'accueil diagnostic : « La première étape c'est de se rencontrer », les porteurs de projet accueillis par Ain Geste d'Avenir reçoivent une information détaillée sur la structure et son fonctionnement.

Ensuite, si le porteur de projet le souhaite, il peut rencontrer le chargé d'accompagnement afin de convenir ensemble du soutien à apporter à son projet par la coopérative.

La phase test : Le porteur de projet signe une convention d'accompagnement qui lui permet de lancer son activité et de commencer à prospecter et produire. Durant cette phase, il conserve son statut d'origine et continue à percevoir les droits sociaux qui s'y rattachent.

Entrepreneur salarié en CDI : Lorsque l'activité commence à devenir solvable, le porteur de projet signe un contrat de travail en CDI et devient officiellement entrepreneur-salarié de sa propre activité. Il bénéficie alors des avantages du salariat (cotisation chômage, retraite, CPAM)

Où les porteurs de projet peuvent nous rencontrer ?

Une information collective à destination des porteurs de projet aura lieu le jeudi 22 octobre de 10h à 12h au syndicat mixte du pays du bugéy. Nous restons également disponible par téléphone.

Contact : Alexandre Duval – 06.52.35.49.76



Ain Geste d'avenir Bourg

171 Avenue San Severo
01000 Bourg en Bresse
04 74 22 22 63
06 72 07 85 50
alaingarny@aingestedavenir.fr

Ain Geste d'Avenir Belley
Syndicat mixte du Pays du bugéy

55 Grande Rue - BP 77
01302 Belley cedex
06 52 35 49 76
aingestedavenir@gmail.com

RhôneAlpes^{Région}

CONTRAT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAYS DU BUGÉY

